

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 13 mai 2025

PROCES VERBAL

Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.

Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

Etaient présents : M. LIMA Emmanuel, M. ARGAUT Jean-Pierre, Mme ROTH Michèle, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, DURUPT Sandra, JOSSO Gorete, M. GROSJEAN Sébastien, Mmes PAGLIA Olympe, ERCAN Meryam, ROGE Patricia, GARET Sylvie et M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme Marie-Pierre LEROY
mandataire Mme Catherine LEDOUBLE

M. Renaud BOSSAERT
mandataire M. Emmanuel LIMA

M. Sébastien LAROCHE
mandataire Mme Patricia ROGE

M. Jean-Pierre CORNEVIN
mandataire M. Florent BALLANFAT

Était absent :

M. Cédric NOEL

Je vous propose de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Meryam ERCAN. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?
Je vous remercie.

Nous devons adopter le PV du précédent Conseil qui s'est tenu le 1^{er} avril.

Avez-vous des remarques ou des questions par rapport à ce PV ? Tout va bien. Je mets aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Dans les communications diverses, je vous informe de la date du prochain Conseil municipal. Il se tiendra le 24 juin ici même à 19 heures. Je vous laisse le temps de noter, et donc, je vous propose maintenant d'attaquer l'ordre du jour.

**PERSONNEL COMMUNAL – CUMUL RIFSEEP
INDEMNITE DE MANIEMENT DE FONDS VERSEE AUX
REGISSEURS**

(Lecture du rapport par Monsieur Jean-Luc DRAGON)

Vote : unanimité

**Montant reversé de 50% de la recette de
billetterie du spectacle "Une présence
idéale" à l'association « Développement
des Soins Palliatifs et des Traitements de
la Douleur dans l'Aube (DSPDA) »**

(Lecture du rapport par Mme Sylvie QUINTART)

Vote : unanimité

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE
AMMAREAL**

(Lecture du rapport par Mme Claudie LANOUX)

Madame le Maire

C'est un rapport qui a été vu en commission. Je vous rappelle que dans un premier temps, on essaie de faire don des ouvrages qu'on retire aux associations locales et/ou aux écoles. Si ça ne les intéresse pas, on propose de recourir à cette solution. Avez-vous besoin de renseignements complémentaires par rapport à cela. Non, c'est bon.

Vote : unanimité

**CONVENTION DE PARTENARIAT DE
LECTURE PUBLIQUE AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTALE DE L'AUBE**

(Lecture du rapport par M. Jean-Michel DUMONT)

Vote : unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION
GRAND-EST POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE
2025/2026**

(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)

Vote : unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LE
FESTIVAL « GUITARE DU MONDE »**

(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)

Vote : unanimité

**ÉCOLE MUNICIPALE DES ARTS ET LOISIRS – NOUVELLE
OFFRE CULTURELLE**

(Lecture du rapport par Mme Claudie LANOUX)

Madame Patricia ROGE

Si nous n'avons eu aucune question pour l'instant, c'est parce qu'en commission, tout est parfaitement vu, débattu et expliqué. Du coup, il y a rarement de questions sur la culture.

Nous avons échangé en commission par rapport aux tarifs. Pas de souci pour les 15 € pour les non-dryats. Il a été émis l'idée d'appliquer des quotients familiaux pour les dryats.

Nous avons discuté sur le fond de pourquoi on faisait ça. En fait l'idée si j'ai bien compris, c'est de faire découvrir des choses à des enfants et des adultes. D'ailleurs, c'est ça qu'on a trouvé vraiment bien, c'est que des adultes puissent venir aussi pour essayer des activités qu'ils ne pratiqueraient pas.

12 €, c'est vrai que ça ne paraît pas cher pour trois heures par rapport aux prix des stages que l'on peut trouver un peu partout. Mais si l'on veut toucher l'ensemble de la population dryate, de nouvelles personnes, quand on a trois enfants et pas beaucoup d'argent, 12 € pour une demi-journée, et qu'on aime bien ou que l'enfant aime bien, ça cumule et ça fait beaucoup.

On avait parlé à ce moment-là de peut-être se caler, sur les quotients familiaux, pas forcément sur tous les quotients comme pour les séjours à Autrans, mais peut-être faire des tranches. Sinon, pourquoi pas faire plus cher pour les non-dryats afin de trouver un équilibre dans les tarifs pour que toutes et tous puissent participer, surtout les personnes de Saint-André qui n'auraient pas les moyens.

Je sais qu'au CCAS, on passe souvent des choses sur les activités pour aider les familles vraiment défavorisées, mais l'entre deux ça serait bien aussi. Sinon c'est une chouette idée

Madame le Maire

Ok j'en prends note. Je vous propose de faire un essai et puis on verra en fonction de la suite. On fera un bilan de cette opération.

Madame Patricia ROGE

Oui, justement pour faire le bilan ça serait bien de regarder un petit peu le type de famille qui a fréquenté l'activité. On se rend compte que parfois le prix peut empêcher certaines familles à venir. Ce n'est déjà pas facile d'aller vers la culture, alors si en plus le prix est élevé, c'est encore plus difficile.

Madame le Maire

Y- avait-il d'autres interventions, il n'y en a pas ?

Vote : unanimité

**SUBVENTIONS À VERSER AUX ASSOCIATIONS
DRYATES POUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS
SPORTIVES RÉALISÉES PENDANT LES VACANCES
DE PRINTEMPS 2025, AU CENTRE DE LOISIRS**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Madame le Maire

Habituellement, ce rapport est prévu en commission scolaire - jeunesse. C'était le seul rapport du conseil concernant cette commission donc on l'a passé uniquement en commission économie locale - finances. C'est un rapport classique qui n'appelle pas de remarques habituellement.

Cependant, tant que je parle de la commission scolaire-jeunesse, vous savez que les travaux de la nouvelle crèche avancent bien et donc on va essayer de programmer avant l'ouverture, avant la fin des travaux, une visite pour le conseil municipal afin que vous puissiez vous rendre sur place. On élargira cette visite au-delà de la commission concernée à tout le conseil, si vous en êtes d'accord.

Enfin, on fera une commission enfance-jeunesse spécifique sur le projet qui sera mis en place dans la nouvelle structure en dehors d'un conseil.

J'ai un peu dévié du rapport, excusez-moi.

Madame ROGE Patricia

Justement je rebondis, c'est très bien, si on peut aborder le projet de la nouvelle structure en commission.

Du coup, est-ce que on parlera aussi de la CTG à un moment donné puisque j'ai vu sur le site de la ville qu'il y a un questionnaire qui est diffusé. Or, on n'a absolument pas parlé tout ça, c'est un peu dommage parce que je pense qu'il y a des choses qu'on aurait pu apporter.

Du coup j'ai des questions. Est-ce qu'il est juste sur le site, et / ou est-ce qu'il va être fait auprès des gens ? Est-ce qu'il est relayé dans les structures enfance-jeunesse, au CCAS ? C'est quelque chose qui peut être riche. Un diagnostic de territoire ce n'est pas simplement quelque chose qui est envoyé comme ça sur le net.

Et puis, je l'ai ouvert, j'ai regardé le début, moi ça me parle forcément. Mais je me dis qu'une personne lambda qui tombe là-dessus, je ne suis pas sûre qu'elle continue le questionnaire. En plus, il est long.

Voilà, ceux sont des questions qu'on aurait pu aborder avant qu'il soit diffusé, comme on ne parle jamais.

Madame le Maire

On n'en parlera plus tard. On va peut-être voter ce rapport là si vous voulez bien. Et on fait un point sur la CTG juste après.

Vote : unanimité

Madame le Maire

Je reviens maintenant sur la CTG. Il y a un comité de pilotage qui a été mis en place, et qui a travaillé à la rédaction de ce questionnaire. Pour l'instant il est bien prévu, comme vous le dites, d'établir un diagnostic. Puis, il est prévu de réunir une commission plénière afin de tenir informé l'ensemble des conseillers un peu plus tard, c'est à dire quand on aura les résultats de ce questionnaire et qu'on aura pu analyser les réponses.

Évidemment le mode de diffusion vous en avez vu une partie sur le site. Il a aussi été diffusé par différents moyens, dans toutes nos structures, par toutes les personnes susceptibles de nous aider à distribuer, y compris dans les écoles par exemple via les ENT (espaces numériques) consultés par les parents.

Il est également disponible dans les associations du quartier Maugout. Il y a un certain nombre de lieux de retrait de ce questionnaire et de lieu d'explication et d'accompagnement au remplissage qui ont été mis en place. Il y a aussi les éducateurs de prévention qui peuvent aider.

On a des très bons retours pour le pour le moment. Voilà je n'ai pas pris le dossier avec moi, donc je n'ai pas la liste des moyens de diffusion mais c'est extrêmement large. On a essayé de faire le plus large possible pour avoir un maximum de réponses.

Madame ROGE Patricia

L'idée c'est d'élargir le plus possible et d'accompagner les gens car sinon c'est juste un

questionnaire. Je pense que les personnes qui recueillent les informations peuvent compléter également des retours, dans la façon aussi de répondre.

C'est ce qui est aussi intéressant dans ce genre de choses, c'est d'avoir des réponses qui viennent parler d'autres choses. Sinon, ce n'est que de la donnée froide et cela n'a pas d'intérêt.

Madame le Maire

Là, c'est en cours. On vous tiendra informée de la suite.

On réunira une commission plénière ouverte à l'ensemble du conseil municipal.

**ACCEPTATION FONDS DE CONCOURS DE TROYES
CHAMPAGNE METROPOLE – CREATION D'UN
AMENAGEMENT CYCLABLE ET DE STATIONNEMENT
VELOS – VOIE VERTE – FONTAINE SAINT-MARTIN**

(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)

Vote : unanimité

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE EN
SECTION BH 207 CHEMIN DES PERRIERES**

(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)

Vote : unanimité

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR
LA FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES
– AUTORISATION A LANCER ET A SIGNER LE
MARCHE PUBLIC**

(Lecture du rapport par M. Alain BALLAND)

Vote : unanimité

**RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE – EXERCICE 2024**

(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

**ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX –
ANNEE 2024**

(Lecture du rapport par M. Farid RAHAMNIA)

Madame le Maire

Cette commission se réunit pour étudier le rapport que nous a présenté Myriam.

C'est un rapport très administratif. Avez -vous des questions ? Non.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

**AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE DE TROYES
CHAMPAGNE METROPOLE**

(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)

M. BALLANFAT Florent

Nous sommes invités à donner un avis sur le plan de mobilité de Troyes Champagne Métropole qui est un document très conséquent composé de nombreux éléments.

Madame le Maire

Si vous avez une intervention longue, vous pouvez, à l'issue nous communiquer le texte de votre intervention. Cela nous aidera grandement étant donné que l'on doit transmettre l'avis à Troyes Champagne Métropole.

M. BALLANFAT Florent

Dans les éléments du plan de mobilité, on trouve une étude environnementale très intéressante, où l'on constate l'importance du secteur des transports parmi les émissions de Gaz à Effet de Serre : 41% (dont la moitié par des voitures individuelles...) c'est donc un levier important d'action. Les transports sont le 1^{er} secteur consommateur d'énergie de TCM : 33% de la consommation.

Le secteur routier est également responsable de la moitié des émissions de particules fines.

Le rapport évoque également l'exposition au bruit, la fragilité des ressources en eau et l'exposition aux risques 2 sites SEVESO sur TCM dont Petitjean chez nous.

Il y a aussi un sujet relatif à l'artificialisation des sols pour signaler que les aménagements dans le cadre du plan de déplacement, sont consommateurs de foncier. Toutefois cela ne représente que 9% des surfaces consommées, loin derrière l'habitat et les activités économiques, et donc les bénéfices du plan de mobilité excèdent largement ses impacts négatifs.

On trouve également parmi les composantes du plan de mobilité un diagnostic dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas à la hauteur des enjeux.

Dans le cadre du plan de déplacement urbain 2014-2024, le Grand Troyes s'était fixé des objectifs plus « réalistes » constatant que les objectifs du précédent PDU n'avaient pas été atteints.

Cette fois encore, l'argument mis en avant pour justifier la réalisation partielle ou complète de seulement 11 actions inscrites sur les 50 prévues est celui d'une ambition qui aurait été trop grande, alors même que le PDU ne l'était pas particulièrement.

Certes des actions ont été menées ces dernières années alors qu'elles n'avaient pas été inscrites dans le plan de déplacement telles que le déploiement des services vélos et la navette électrique dans le centre-ville de Troyes, mais globalement le compte n'y est pas. La faute à une volonté politique clairement insuffisante.

Il ne paraît pas illégitime de douter que la même majorité au sein de Troyes Champagne Métropole sera déterminée à mettre en œuvre une politique favorisant les mobilités alternatives à la voiture individuelle, puisqu'elle n'a guère été ambitieuse en la matière sur les 20 dernières années.

Malgré des nouveaux objectifs peu ambitieux à l'horizon 2035 pour atteindre une réduction de 10% des Gaz à Effet de Serre du secteur des transports au sein de TCM, réussir à induire le report modal nécessitera de poser des contraintes sur la voiture, mais surtout à donner une véritable priorité aux autres modes de transports : transports en commun, et mobilités actives notamment.

Atteindre d'ici 2035, une baisse de 6% de la part modale des voitures, camions et fourgonnettes (71% contre 77% actuellement), une hausse de 3% de la part modale des Transports en Commun (objectif 8%), de 2% pour les vélos (objectif 5%) et de 1% pour la marche à pied (objectif 15%) se fera certes en partie naturellement, parce que de nombreuses personnes ont pris conscience plus vite que leurs élus de la nécessité de changer nos modes de vie, mais cela nécessite également des actions volontaristes de la part des collectivités dont Troyes Champagne Métropole. Il est possible d'agir concrètement en ce sens à l'image de ce que notre Commune a fait pour prendre en charge le coût des abonnements scolaires TCAT pour les jeunes dryates et dryats, même s'il aurait été souhaitable de prendre en compte tous les besoins de mobilité de l'ensemble des jeunes vivant sur la commune.

Est-ce que vous l'auriez fait sans nos interventions répétées ici ? On ne le saura jamais, même si on peut imaginer que vous l'auriez fait dès le début de la mandature si telle avait été votre volonté initiale.

On peut également citer les investissements de la commune, pour développer le réseau cyclable à Saint-André, qui dès le début de ce mandat ont tranché avec les choix de nos voisins. Par exemple, la ville de Troyes, dont le maire également Président de TCM n'a pas toujours été un fervent défenseur des mobilités actives.

Malheureusement pour ce qui relève de la compétence directe de Troyes Champagne Métropole en matière de mobilité, on peut s'interroger sur les moyens qui seront alloués pour atteindre les objectifs fixés.

Certes le Schéma Directeur des Mobilités Actives comprend de nombreuses pistes d'action intéressantes et va réellement dans le bon sens, néanmoins on peut s'interroger sur la volonté politique de le mettre réellement en œuvre en y consacrant les montants prévus dans ce document de planification. TCM et les communes concernées auront-elles le courage politique de mettre en œuvre des mesures restreignant les circulations automobiles qui seront parfois impopulaires ?

Alors même que les enquêtes démontrent que de nombreuses personnes sont prêtes à abandonner leur voiture pour utiliser les transports en commun, utiliser un vélo ou se déplacer à pied, on peine à voir quel accompagnement sera mis en place pour permettre, par exemple, au 80% de personnes qui effectuent des parcours domicile – travail de moins de 6 km de ranger leur voiture au garage.

Sur plus de 80 actions (83) réparties sur les 15 « fiches actions » présentées dans le cadre du plan d'action, on trouve des bonnes intentions comme la restructuration de l'offre en transports en commun, développer les infrastructures favorisant les modes alternatifs à la voiture, les couloirs de bus (à l'inverse de ce qui est fait sur la rue Général de Gaulle à Troyes d'ailleurs), mais on peut s'interroger sur les moyens qui vont être alloués pour mettre en œuvre tout cela.

Le montant des investissements prévus par TCM pour 2025, hors électrification de la ligne Paris – Troyes, qui permettra fort heureusement de réduire les émissions de de Gaz à Effet de Serre, reste pour l'instant bien en-deçà de ce qui serait nécessaire pour mettre en œuvre une politique de développement durable plus ambitieuse.

L'un des investissements les plus importants envisagés dans le cadre du plan de mobilité est la construction d'un nouveau dépôt de bus pour 25

millions d'euros, qui structurera le schéma d'offre de bus pour les années à venir. La question de la construction de plusieurs dépôts plus modestes dans la 1^{ère} couronne de TCM à Saint-André, La Chapelle Saint-Luc, Pont-Sainte-Marie, Saint-Parres, et / ou Saint-Julien n'aurait-elle pas du sens (d'autres agglomérations le font) pour permettre d'assouplir le système d'exploitation des bus / cars en permettant de proposer des offres plus tôt le matin vers Troyes, ou d'autres communes de TCM, et plus tard le soir pour repartir de Troyes (à l'inverse de ce qui existe actuellement). Ces dépôts constitueraient des bases plus avancées pour des dessertes des communes plus éloignées du centre.

D'autres actions visant à donner la priorité aux alternatives à la voiture avec des couloirs de bus dédiés (utilisables par les cyclistes, personnes en trottinette, ...) sur les axes les plus directs (souvent de la voirie départementale) seront des décisions plus difficiles à prendre puisqu'elles toucheront directement les automobilistes, elles sont pourtant indispensables si on veut rendre le réseau de bus plus attractif.

La meilleure des communications en faveur des alternatives à la voiture individuelle est la visibilité de ces alternatives, plus on voit de bus et de cars, de vélos, de personnes à pied dans l'espace public, avec les infrastructures adaptées, plus on valorise ces modes de déplacements alternatifs.

La question de la gratuité du bus est également à poser au-delà du dimanche et de la navette du centre-ville, pour des déplacements quotidiens. Cela nécessite une plus grande participation de la collectivité, qui pourrait aussi s'appuyer sur des recettes liées au stationnement, mais dans la mesure où le fonctionnement de ce service public a un coût, il est souhaitable qu'un maximum d'usagers puisse en bénéficier.

Est-il normal qu'aujourd'hui, une part aussi importante du financement des transports urbains soit assurée par des usagers captifs dont les ressources sont parfois très limitées, alors que leur comportement est vertueux pour la société ? D'autant plus que la qualité du service n'est pas toujours au rendez-vous.

Le libre accès des transports urbains est une question qui ne devrait, à notre sens, pas être balayée d'un revers de main comme c'est le cas depuis plusieurs années.

L'enjeu en termes de développement durable et même de santé publique dès à présent, est suffisamment important pour qu'on pose toutes les questions sur la table à l'image des réflexions qu'on retrouve dans les contributions aux enquêtes

menées et aux ateliers qui ont permis de construire ce plan de mobilité.

Nous ne pouvons qu'espérer que dans les années à venir ces réflexions viennent enrichir ce plan de mobilité, qui va néanmoins, timidement, dans le bon sens.

Merci de votre attention.

Madame le Maire

Je vous propose, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, de transmettre vos remarques dans leur intégralité à Troyes Champagne Métropole.

Vote : 27 voix pour

5 voix contre (Mmes GARET, ROGE + pouvoir de M. LAROCHE, M. BALLANFAT + pouvoir de M. CORNEVIN)

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA
COMPETENCE DONNEE A MME LE MAIRE PAR
APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Mme le Maire

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

La séance est levée. Je vous souhaite une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE À 19h45

La Secrétaire de Séance,

Mme Meryam ERCAN

ercan
Meryam



Le Maire,

[Signature]
Catherine LEDOUBLE